

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, TARN, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 46 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDIS
 M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES, 25 centimes la ligne.
 RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont r c us à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
 L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 6 Novembre 1867

BOURSE DE PARIS.

	R ^o 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 4 novembre.	67 40	97 »
Du 5	68 25	97 50
Du 6	68 50	97 75

BULLETIN.

La dépêche par laquelle M. le Marquis de Moustier répond au nom du gouvernement français, à la circulaire du général Menabrea, est le principal objet des conversations. On s'accorde à louer la ferme netteté de ce document dont l'envoi a été décidé dans le conseil des ministres tenu samedi à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

En dépit de toutes les arguties, il est évident que l'invasion du territoire pontifical par les troupes italiennes n'est autre chose qu'une prise de possession déguisée. Le cabinet de Florence ne se borne plus à éluder la convention de septembre, il la déchire, et, reniant sa propre parole, cherche à s'annexer, en attendant Rome, les provinces demeurées sous l'autorité du Saint-Siège.

Voilà ce que la France ne saurait tolérer. La dépêche de M. de Moustier le déclare et, le cas échéant des actes de force l'affirmeront.

Quelques personnes croient que le gouvernement du roi Victor Emmanuel cédera à une injonction dans laquelle il devrait voir le sincère attachement de la France pour l'Italie et pour la maison de Savoie. Dans ce cas, les troupes italiennes rentreraient en deçà de la frontière, laissant les garibaldiens aux prises avec les pontificaux. Une pareille détermination quelque désirable qu'elle soit, nous semble peu à supposer.

Cependant, il peut surgir tel incident, par exemple l'intervention des grands Etats Européens qui préviendrait un conflit déplorable. Cet espoir rencontre, dans ce monde politique, une certaine créance depuis deux ou trois jours. Ce serait un armistice avant le combat, acceptable pour les deux parties.

On mande de Saint-Petersbourg, 1^{er} novembre :

« On répand en Podolie des proclamations venant de la Galicie et dans lesquelles il est défendu, sous peine d'incendie de leurs biens, aux propriétaires fonciers, de vendre leur propriétés de bon gré aux Russes. La proclamation recommande la corruption des fonctionnaires russes et l'emploi de tout moyen afin que la manière dont on procédera aux mutations de propriétés, prenne l'apparence d'un dépouillement par la force.

La proclamation se termine par ces mots : « A l'Ouest se lève une consolante aurore pour les amis de la patrie. »

Un journal de Leipzig publie une correspondance d'après laquelle il s'opérerait entre la France et la Prusse un rapprochement qui serait vivement appuyé par l'Autriche, et qui aurait pour conséquence le règlement définitif des rapports entre l'Autriche et l'Allemagne. L'on ne comprend pas en quoi l'intervention de l'Autriche pourrait consolider les bons rapports existants entre la Prusse et la France, ou en quoi l'intervention de la France pourrait améliorer les rapports entre l'Allemagne et l'Autriche.

M. de Beust est attendu à Paris, venant de Londres. Le ministre autrichien a eu plusieurs conférences avec lord Stanley. Quel en a été le résultat ? Nous le saurons bientôt. En attendant, voici ce que nous mande une correspondance ordinairement bien informée :

« M. de Beust aurait envoyé de Paris aux représentants de l'Autriche près les puissances étrangères une note circulaire disant que l'Autriche et la France seraient d'accord sur tous les points principaux de la politique générale, sans toutefois avoir conclu entre elles une alliance positive. L'Autriche resterait étrangère à la convention de septembre, mais elle ne refuserait pas de participer à une conférence. En même temps, elle maintiendrait les stipulations du traité de Prague et sa politique, dans les affaires d'Orient, serait désormais identique à celle de la France. »

Nous reproduisons ce télégramme peu vraisemblable sous toute réserve.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

chambre des domestiques. Et si cette horloge s'était arrêtée — ce qui n'arrivait jamais, car Julienne, qui avait charge de la remonter, tremblait d'effroi à la seule idée d'un pareil malheur — si elle se fut arrêtée par hasard, on aurait pu la remettre d'après ce qui se passait au moulin à l'heure où l'on s'en serait aperçu. Ainsi, quand Victoire mettait la soupe sur la table, on pouvait être sûr qu'il était midi précis, aussi sûr que si les douze coups avaient sonné à toutes les églises du canton.

Après l'angélus du soir, le meunier s'installait régulièrement dans sa salle à manger, et, à moins qu'il n'eût des visiteurs, il y consommait seul son souper, qui ne se composait, du reste, que d'un croûton de pain et d'un verre de vin. Parfois, cependant, il faisait durer ce repas une heure. Depuis des années déjà, c'était Marie qui lui servait, et il causait longuement avec elle, sans désirer jamais d'autre société. Sa promesse de la main de Marie à M. Levert avait mis fin, il est vrai, à l'ancienne intimité entre lui et sa fille; souvent elle était une demi-heure sans proférer une parole, et ni l'un ni l'autre ne savaient que dire. Mais la voir là, apportant et plaçant devant lui la bouteille et l'assiette où reposaient chaque soir le pain et le couteau, tout cela était devenu pour le meunier une telle habitude qu'il avait peine à se figurer qu'il pût jamais en être autrement.

Quand Marie avait quelque chose à demander à son père, elle saisissait toujours ce moment-là. Elle l'avait encore choisi la veille pour le supplier de ne pas la contraindre à épouser Levert. Son désespoir lui avait donné la force de renouveler des prières tant de fois restées vaines. Se jetant aux pieds de M.

Dépêches télégraphiques

Florence, 3 novembre, soir.

On lit dans la Gazette officielle :
 Pour éviter toute équivoque, le gouvernement du roi a résolu de n'accepter et n'encourager dans les provinces pontificales limitrophes aucun acte de nature à produire un changement quelconque dans l'état actuel des choses.
 Cette résolution est conforme au désir du gouvernement du roi de voir réserver à de futurs accords une solution satisfaisante et définitive de la question romaine.

Florence, 3 novembre, 4 h. 20.

Les nouvelles reçues des provinces constatent le bon accueil que la population a fait à la circulaire du général Menabrea.

A Gènes, à Turin et à Naples ont été arrêtés plusieurs individus compromis dans les dernières démonstrations.

Les négociations avec Garibaldi continuent par l'entremise d'envoyés officieux qui ont pour mission de le persuader de rentrer sur le territoire du royaume.

Le bruit court que toutes les classes en congé seront prochainement rappelées sous les drapeaux.

(Correspondance italienne). — 2 novembre.

Les positions de Garibaldi sont toujours les mêmes à Monte-Rotondo; il a essayé deux attaques sur Rome, mais elle n'ont pas réussi et ses bandes, qui ont souffert de grandes privations commencent à se décourager et à se dissoudre.

Nous croyons savoir qu'un ami intime de Garibaldi est parti hier de Florence pour le camp des insurgés dans le but de persuader Garibaldi de licencier ses volontaires.

On nous assure que Garibaldi a refusé de se retirer et qu'il se fortifie à Monte-Rotondo, où l'on compte encore plus de 5,000 volontaires.

Des bruits alarmants s'étaient dès hier répandus dans Paris : on annonçait une manifestation républicaine en l'honneur de Garibaldi, et l'on disait même que des ouvriers, cédant aux suggestions de artisans de désordre, s'associeraient à ces démonstrations coupables.

Nous sommes heureux de pouvoir constater que ces fâcheux pronostics ne se sont point réalisés, grâce au bon sens que la population parisienne, qui a déjà joué des menées aussi contraires aux sentiments d'honneur et de patriotisme qu'aux intérêts et à la prospérité du pays. (Etendard).

L'Italie dit, à propos des arrestations récemment effectuées à Florence, que ces arrestations ont porté principalement sur des individus inculpés d'avoir cherché à détourner les soldats italiens de leur devoir. On a saisi dans différentes villes des proclamations séditieuses adressées à l'armée. Le gouvernement a découvert et déjoué ce complot. Plusieurs agents bourbonniens auraient été arrêtés.

Pour extrait : A. LAYTOU.

LA CIRCULAIRE ITALIENNE.

Florence, 1^{er} novembre, 9 h. soir.

Le général Menabrea, ministre des affaires étrangères, a adressé la circulaire suivante, datée du 30 octobre, aux agents diplomatiques du gouvernement italien à l'étranger :

« La convention du 15 septembre, en stipulant d'un côté, l'évacuation du territoire pontifical par les troupes françaises imposait en même temps à l'Italie des obligations très graves et d'une exécution très difficile. Nous les avons cependant acceptées avec la volonté sincère et absolue de faire tous nos efforts pour en maintenir l'observation. Contrairement aux lois et malgré les déclarations réitérées du gouvernement, plusieurs bandes ont réussi à pénétrer dans quelques provinces des Etats pontificaux, en éludant la surveillance des troupes royales. Mais, en égard à la configuration topographique des lieux, au développement considérable de la ligne qu'il fallait surveiller, et en tenant compte du droit de tout citoyen de voyager librement on conçoit qu'il était d'une impossibilité absolue pour le corps d'observation d'empêcher avec succès de semblables faits. Ces difficultés n'ont certainement pas échappé à la pénétration et à la perspicacité des hautes parties contractantes, lorsqu'elles signèrent la convention. On se rappelle qu'un terme fut fixé pour l'exécution de cet accord; il avait été précisément établi pour que, dans l'intervalle, une conciliation put s'opérer entre le St-Siège et l'Italie, ou pour que tout au moins on pût arriver entre les deux gouvernements limitrophes à un *modus vivendi* qui rendit compatibles les rapports réciproques. Cet espoir a été déçu. Ce n'est pas, certes que le gouvernement du Roi ait rien négligé pour atteindre ce but. Mais c'est parce qu'il a toujours rencontré la résistance du Saint-Siège et même des censures sévères pour avoir promulgué des lois précédemment rendues. Il n'y a donc pas à s'étonner si la crise que nous regrettons a dû se produire. Le gouvernement de l'Empereur, dans le document publié par le *Moniteur*, a déclaré que l'intervention des troupes françaises n'avait aucun but hostile à l'Italie, et qu'il n'entendait aucunement renouveler une occupation dont il mesurait toute la gravité. Le gouvernement du Roi, tout en appréciant hautement la valeur de ces déclarations, ne peut pas toutefois se persuader que les circonstances actuelles rendissent nécessaire un acte de cette nature. Le gouvernement impérial ne peut pas méconnaître que la conven-

— Je ne veux pas en devenir une, père; je ne suis pas faite pour cela, dit Marie, qui puisait de nouvelles espérances dans les quelques paroles affectueuses du meunier.

— Et pourquoi donc, je te prie ? demanda-t-il aigrement. N'es-tu pas riche peut-être ? M. Levert a de la chance d'obtenir une femme comme toi !

— J'étais si heureuse chez vous ! répondit-elle d'un ton suppliant; je pourrais continuer de l'être. Ne me repoussez pas, c'est tout ce que je demande. Je resterai ici, auprès de vous; je ne vous quitterai jamais.

— Connu ! dit le meunier d'un ton moqueur. Et si ton vieil imbécile de père meurt aujourd'hui ou demain, tu épouseras ton mendiant de Vilmet. Halte-là ! ces va-nu-pieds ne seront jamais maîtres dans cette maison. Oh ! je pénétre la ruse. Vous comptez sur ma mort, n'est-ce pas ? Mais je ne mourrai pas sitôt; je vivrai du moins assez longtemps pour te voir la femme de Levert. Quant au blond ménétrier, qu'il aille jouer du violon sous tes fenêtres.

— Mon père, comment pouvez-vous me soupçonner de si odieux sentiments ? Me croyez-vous donc si perverse ?

— Que tu attendes ma mort oui ou non, poursuivit M. Valentin s'échauffant de plus en plus, le devoir d'une fille est d'obéir; sinon elle n'est bonne à rien. Tu auras beau pleurer, tu deviendras Mme Levert, quand même le monde entier marcherait sur la tête.

— Je vous en conjure, mon père, par les souffrances du Christ ! s'écria Marie désespérée, soyez miséricordieux; exigez de moi tout ce que vous voudrez, excepté ce mariage. Il m'est impossible d'épouser le

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 2 novembre 1867.

LA FILLE DU MEUNIER

IMITÉ DU HONGROIS.

DU BARON J. EÖTVÖS

— IV (Suite) —

M. Valentin était devant sa maison. Marie sous l'impression des exhortations du curé allait s'approcher de son père, quand l'éclat de rire dont il l'accueillit lui en ôta le courage. « Il riait, le gros menier de voir revenir, escortée d'une troupe de musiciens, celle qui s'était enfuie pour ne pas assister aux préparatifs de la noce. Elle entra silencieusement dans la maison et alla s'enfermer dans sa chambre.

M. Valentin était un homme d'ordre, ponctuel et régulier comme le mouvement des roues de son moulin. Chez lui, chaque chose avait son temps, chaque personne son occupation; la crainte et l'habitude ces deux grands agents de la discipline, maintenaient dans la maison, du jour de l'an à la St-Sylvestre, une marche réglée comme la grande horloge de la

La reproduction est interdite.

tion du 15 septembre a été conclue surtout en vue de replacer le St-Siège dans les conditions ordinaires de tous les autres États, qui doivent pourvoir par eux-mêmes à leur propre sûreté. On peut, à la vérité, émettre le doute que l'esprit de la convention n'a pas toujours été observé à cet égard; mais, quoiqu'il en soit, il est de fait que les troupes enrôlées par le gouvernement pontifical ont suffi à la défense de leur drapeau, et ont rempli ainsi le but qui leur était assigné. Le gouvernement impérial, malgré nos observations et nos protestations répétées, en a jugé autrement et a décidé d'intervenir. Les déclarations formelles que nous avons faites récemment de faire tout notre possible pour empêcher l'invasion des bandes, déclarations que nous avons remplies, n'ont malheureusement pas suffi pour le détourner d'une résolution aussi grave. L'opinion publique en Italie est profondément émue, et si les populations n'ont pas été entraînées à des faits graves, c'est parce que la majorité de ce sage pays est accoutumée à avoir pleine confiance dans le gouvernement d'un roi loyal qui a sauvé et sauvegardera toujours l'honneur national au prix de quelque sacrifice que ce soit. Consultant les exigences de notre dignité et nos intérêts, le gouvernement a dû conséquemment assumer la grave responsabilité d'ordonner aux troupes de franchir la frontière. Cette mesure ne peut nullement être considérée par la France comme un acte hostile. En occupant quelques points du territoire pontifical, les troupes royales ont pour instructions de s'attacher à rassurer les esprits, de ramener le calme dans les populations agitées qui s'adressent de tous les côtés au gouvernement du roi, en invoquant sa protection. Elles ont ordre de respecter partout les autorités et les municipalités établies et de se comporter de manière à éviter tout conflit pouvant donner lieu à des complications ultérieures. Par l'intervention des troupes impériales, la situation créée par la convention de septembre ayant été altérée, le gouvernement du roi devait sauvegarder son droit, en se plaçant dans des conditions identiques à celles de l'autre partie contractante, à l'effet de pouvoir entamer sur le pied d'une égalité parfaite de nouvelles négociations. Nous formons des vœux sincères pour que ces négociations puissent aboutir à une solution définitive qui, en donnant satisfaction aux légitimes aspirations nationales, assure en même temps au Chef suprême de l'Église la dignité et l'indépendance nécessaires pour l'accomplissement de sa mission divine.

LA CIRCULAIRE FRANÇAISE.

Paris le 1^{er} novembre 1867.

« Monsieur, en proclamant énergiquement le respect dû par tous les citoyens aux engagements internationaux, en se déclarant prêt à réprimer le désordre et à maintenir l'autorité du gouvernement et l'inviolabilité des lois, le roi Victor-Emmanuel nous a donné l'espoir que le nouveau ministère, marchant d'un pas ferme dans la voie qui lui était tracée, saurait, par des mesures efficaces, décourager toutes les menées révolutionnaires et rétablir sur ses bases l'ordre moral et matériel.

« Une telle politique, pratiquée sans hésitation et sans concessions imprudentes aux passions des partis qu'on s'est donné pour mission de combattre, devait amener l'apaisement immédiat de la crise redoutable que

jugé de paix. »

Elle voulut se jeter aux pieds de son père et lui saisir la main. Le meunier se leva furieux.

« Impossible! répéta-t-il. Nous verrons bien qui tiendra parole, de toi ou de moi. Que la foudre m'écrase si, pour de vaines jérémiades, je me laisse traîner de vieux sot par tout le éanton. Tu te désolerais à en mourir que je ne te donnerais pourtant qu'à M. Levert. J'aimerais mieux te voir morte que subir la loi de ma propre fille! »

« Ces mots, il prit son bonnet et laissa Marie seule. Toujours agenouillée, elle le suivit longtemps des yeux.

« Dieu me pardonne ma faute! murmura-t-elle enfin d'une voix étouffée. J'y suis poussée malgré moi. »

Et, se levant, elle quitta la pièce à son tour.

M. Valentin parcourut la maison et ses dépendances; puis il alluma une pipe et considéra, du bord de la rivière, la lune qui brillait dans le ciel au-dessus du clocher. Le calme et l'air frais du soir apaisèrent son agitation, et il avait à peine fumé sa pipe à demi qu'il rentra tranquillement et se demandait s'il était bien possible que les vains discours d'une sotte jeune fille l'eussent remué de la sorte. Il se coucha et ne tarda point à s'endormir.

Tout se taisait au moulin et dans le village. Ce silence solennel n'était interrompu que par le tic-tac monotone des roues, le chant du rossignol et, de temps à autre, le léger bruit de l'aile des canards et d'autres oiseaux aquatiques. On eût dit le frémissement du vent d'automne à travers les taillis. La lune versait à flots ses rayons sur la campagne, et, à cette

l'Italie traverse en ce moment, nous replacer vis-à-vis d'elle dans une situation conforme à nos sentiments intimes, et faciliter ainsi la tâche réciproque des deux gouvernements.

« Ce n'est donc pas sans une pénible surprise que nous apprenons la résolution du ministère italien d'occuper certains points du territoire pontifical. Nous ne voulons pas discuter aujourd'hui les raisons par lesquelles on s'applique à motiver un acte aussi contraire au droit des gens; mais nous tenons à manifester sans retard les impressions que la détermination du cabinet de Florence nous a fait éprouver.

« Si restreinte que puisse être l'intervention italienne dans les États du Saint-Siège, quels que soient la promptitude avec laquelle elle cessera et les ménagements dont on essaiera de l'entourer, le gouvernement français qui l'a toujours blâmée et déconseillée, ne saurait à aucun degré, la couvrir de son assentiment. Si le gouvernement du roi croit pouvoir attendre de nous même une adhésion tacite, c'est là une illusion que nous ne devons pas hésiter à dissiper, et vous témoignons avec quel vif et sincère regret nous le voyons s'écarter d'une ligne de conduite qui suivant nous, est la seule conforme aux intérêts de l'Italie.

« Recevez, monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

« MOUSTIER. »

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

La dépêche adressée par le ministre des affaires étrangères à M. le baron de la Villette, chargé d'affaires de France à Florence, est l'objet des appréciations des différents organes de la presse.

« M. le ministre des affaires étrangères, a tenu à manifester sans retard, fait observer le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Marie Martin, les impressions que la détermination du cabinet de Florence a fait éprouver au gouvernement impérial. C'est une digne et ferme réponse aux derniers actes du gouvernement italien; elle fait honneur à M. le marquis de Moustier et témoigne de l'attitude loyale et énergique du gouvernement impérial dans les regrettables circonstances où nous a placés la conduite du gouvernement italien. »

PATRIE.

On lit dans la *Patrie*, sous la signature de M. Dréolle :

« C'est le jour même où le *Constitutionnel* essayait de désavouer la *Patrie*, que M. le marquis de Moustier adressait sa dépêche au représentant de l'Empereur à Florence.

« Nous le demandons simplement, sans amertume contre un journal dont l'autorité s'est encore une fois affaiblie, comme sans orgueil pour la justification que reçoit notre politique, la protestation du gouvernement impérial ne participe-t-elle pas des mêmes sentiments que nous exprimons jeudi? Ne sont-ce pas là, revêtues de la forme diplomatique, les mêmes pensées, les mêmes impressions que nous avons tradites avec l'indépendance de langage que nous donnent et notre situation et notre dévouement? »

FRANCE.

Le journal *La France* constate, tout d'abord, sous la signature de M. Rigaud, que la circu-

l'argent. Le passeur promène encore un instant les yeux autour de lui et médite. Sur l'autre rive, dans le jardin du meunier, le rossignol chante délicieusement.

V.

A peine le soleil était-il levé que les musiciens quittèrent la grange où ils avaient passé la nuit et vinrent jouer un air sous les fenêtres du meunier. Le passeur, réveillé en sursaut, se frotta les yeux; femmes et enfants sortirent des maisons du rivage, et tous les habitants du moulin furent en quelques instants sur pied. Mais personne ne sauta du lit plus gaiement que M. Valentin. Ses bottes neuves, l'habit bleu bluet qu'il s'était fait faire pour la cérémonie, et un chapeau noir, également tout neuf, furent les premiers objets qui frappèrent ses regards. Il n'avait pas eu à sa propre noce une mise aussi soignée que celle-là.

« Maudits ménériers! quelle musique lugubre! Ils me donneront mal à la tête. »

Et, ouvrant la fenêtre, il appela le violoniste, qui s'approcha sans interrompre son jeu.

« Quel vacarme! Pourquoi troublez-vous notre sommeil de si grand matin? demanda le meunier en riant.

« C'est l'usage, monsieur, répondit respectueusement le musicien. Quand M. le maire de notre bourg a marié sa fille, nous l'avons éveillée avec ce même morceau.

« Alors, jouez-le jusqu'au bout, reprit M. Valentin avec un sourire d'orgueilleuse satisfaction; ensuite vous déjeunerez. »

laire de M. de Moustier expose notre droit et les devoirs qui en découlent avec une noble fermeté: « tous les esprits patriotes y applaudiront en France. » La même feuille émet, ensuite, l'opinion que la dépêche du 1^{er} novembre est le dernier terme de la longanimité dont le cabinet des Tuileries a fait preuve en déférant chaque fois aux instances personnelles du roi Victor-Emmanuel. »

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. P. David :

« Tout en blâmant avec énergie l'entrée des troupes italiennes sur le territoire pontifical, M. le ministre des affaires étrangères ne somme nullement, et en cela il fait fort sagement, selon nous, le cabinet de Florence de revenir sur la décision si vivement critiquée à Paris et de faire repasser la frontière aux régiments qui viennent de la franchir.

« La position est toujours très-grave; cependant nous voyons, au moins écartées pour le moment, les résolutions extrêmes que les novellistes pessimistes voulaient nous représenter comme définitivement arrêtées. »

SIÈCLE.

M. Louis Jourdan s'exprime ainsi, dans le *Siècle*, au sujet de la dépêche du 1^{er} novembre :

« En lisant attentivement cette pièce officielle, nous nous rappelions d'autres circonstances où les rapports entre les deux gouvernements furent bien plus tendus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Si grande que semble être l'irritation actuelle du cabinet français contre le ministère italien, elle n'est pas comparable à celle qui se fit jour lors de l'annexion des provinces pontificales. Les choses allèrent si loin que la France crut devoir retirer son ambassadeur; mais cette interruption des rapports diplomatiques, si nous avons bonne mémoire, ne fut pas de longue durée.

« On ne poussera probablement pas les choses si loin cette fois, nous le désirons vivement pour nos intérêts si profondément troublés et pour le repos de l'Europe. »

UNIVERS.

On lit dans l'*Univers*, sous la signature de M. Aug. Roussel :

« Au lieu de la déclaration que tout le monde attendait, le *Moniteur* publie une dépêche adressée par M. de Moustier à M. de Villastri, chargé d'affaires de France à Florence. Nous attendions autre chose en des termes plus énergiques, lorsque la France a été publiquement insultée.

« En 1860, nous avions du moins rappelé notre ambassadeur de Turin. Aujourd'hui, cette satisfaction extérieure nous est même enlevée. L'ambassadeur reste et tout ce qu'il doit faire, c'est d'adresser de doux reproches à un gouvernement qui se moque de nous. Ce châtiement diplomatique, espérons-le, ne sera pas le dernier mot du gouvernement français. »

Pour extrait : A. Layton.

AFFAIRES D'ITALIE.

Le *Moniteur* contient une correspondance qui lui est adressée de Rome, le 28 octobre; elle se rattache aux faits militaires qui se sont passés, en ces derniers temps, au sein des États-pontificaux. Nous lui empruntons le récit suivant :

« Le 26, à deux heures du matin, le capitaine du

Rostu, de la légion romaine, a été envoyé avec sa compagnie chercher des nouvelles de Monte-Rotondo, dont on était inquiet, car ce point important n'était défendu que par trois compagnies dont deux de la légion et une de carabinieri, une section d'artillerie et quelques dragons, en tout 250 hommes au plus.

« M. du Rostu, à l'abri des bois, arriva jusqu'à 600 mètres de la ville sans être vu; il trouva là un petit poste qu'il enleva; au bruit que fit son attaque le rappel battit; s'avancant encore, il enleva un second poste et s'établit dans une chapelle à 300 mètres du village. Croyant n'avoir qu'à passer sur le corps à un cordon de garibaldiens pour retrouver ses camarades, il entraîna sa petite troupe aux cris de *Vive l'Empereur* et *Vive la France!* mais il fut arrêté par une colonne serrée de garibaldiens qui sortaient de la ville. A la première décharge, son lieutenant fut blessé et trois hommes tombèrent morts. Monte-Rotondo était au pouvoir de l'ennemi. M. du Rostu dut se replier tout en faisant le coup de feu; il parvint à gagner un bois et fut poursuivi pendant une heure environ. Cinq légionnaires furent blessés, mais un seul resta en arrière. La compagnie rentra à sept heures du soir, après dix-huit heures de marche et de combat. »

Un ordre du jour de Garibaldi en date à Monte-Rotondo du 27 novembre est ainsi conçu :

300 prisonniers, 2 canons de bronze de 24 et de 12; beaucoup d'armes et de munitions et 50 chevaux de dragons et d'artillerie, voilà les trophées que les braves volontaires offrent à l'Italie comme gage de son heureux et libre avenir. Quand j'aurai le rapport complet des divers faits d'armes qui ont signalé cette glorieuse affaire, je donnerai les détails.

Les Romains, nos pères, ont vaincu le monde par la bravoure et la discipline; à la bravoure dont les volontaires ont fait preuve, il faut ajouter indispensablement la discipline sans laquelle ne saurait exister aucun corps militaire quelconque.

Je recommande surtout aux volontaires le soin du corps et des armes. G. Garibaldi. *Movimento*, 4^{er} nov.

Le comité central italien a reçu de Garibaldi la lettre suivante, datée de jeudi de la Casina di San-Colombo :

Chers amis,

Après l'attaque et la prise de Monte-Rotondo, nous avons poussé jusqu'à 6 milles de Rome, où nous nous trouvons maintenant.

Nous n'avons pas de nouvelles des ennemis. Si l'expédition française est vraie, j'espère voir tous les Italiens faire leur devoir.

Votre G. Garibaldi.

La *Riforma* publie la proclamation suivante envoyée par le général Garibaldi aux Romains :

« Casina di S. Colombo, 28 octobre.

« Frères de Rome,

« Après avoir vaincu l'ennemi, nous sommes en vue de la vieille *matrone* de Rome. Quelques milles seulement nous en séparent; dans peu de jours, les soldats indomptés de la liberté les franchiront rapidement pour donner le dernier coup à la tyrannie qui nous opprime depuis des siècles.

« Tenez-vous prêts pour l'épreuve suprême, préparez-vous par tous les moyens à la destruction des sbires: c'est le droit de l'esclave. Cette fois, c'est vous qui donnerez au monde l'ère nouvelle, initiatrice de la vérité et du progrès.

G. Garibaldi.

LES FRANÇAIS A ROME.

Rome, 30 octobre.

Nos troupes sont entrées à Rome ce soir à cinq heures.

A vrai dire, on ne croyait pas, cette après-midi encore, qu'elles viendraient.

« Elles resteront à Civita-Vecchia, disait-on. Et de fait, je sais que telle était d'abord l'intention du général de Failly, pour ces jours-ci, s'entend, mais on s'est aperçu au dernier moment qu'il était indispensable de faire venir à Rome, au moins une demi-brigade de l'expédition, afin de bien démontrer aux révolutionnaires que la France veille l'arme au bras devant le trône pontifical, et qu'elle ne permettrait pas que les bandes qui s'inspirent auprès de Mazzini et de Garibaldi y portent plus longtemps atteinte; afin surtout d'arrêter les bandes de chemises rouges, qui, ce matin, campaient à une lieue et demie des murs d'enceinte.

Lorsque nos troupes sont arrivées, une foule compacte les attendait devant la station du chemin de

Peu de temps après, M. Valentin parut au milieu de ses domestiques avec son bel habit à boutons de métal. Toute la maison était déjà réunie dans le vestibule. On n'attendait plus que Mariette.

« Va la trouver, Julienne, et fais-lui hâter sa toilette, dit le meunier.

(La suite au prochain numéro.)

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 2 novembre 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Voyage de l'Empereur François-Joseph à Nancy (suite). — L'Empereur d'Autriche à Paris. — Paillettes et voiles blancs, nouvelle par M. Jules de Wailly (suite et fin). — Exposition universelle de 1867. Beaux-Arts : I. Italie, Espagne, Angleterre. — Galerie du Vêtement : les Soirées (2^e article). — Correspondance d'Italie. Gravures : Voyage de S. M. l'Empereur d'Autriche. NANCY : Arrivée au palais du Gouvernement; — Entrée de l'Empereur François-Joseph au palais Ducal; — Visite à la chapelle Ronde (2 gravures); — L'église Notre-Dame de Bon-Secours; — Soirée à l'Hôtel-de-Ville. — PARIS : Installation de S. M. l'Empereur d'Autriche à l'Élysée; — Présentation des dames de S. M. l'Impératrice; — L'Empereur Napoléon quittant l'Empereur François-Joseph après son installation; — Grand dîner à Saint-Cloud; — Épisode de la revue passée en l'honneur de S. M. l'Empereur d'Autriche; — Fête de l'Hôtel-de-Ville de Paris; — Illumination de l'Hôtel-de-Ville. — Événements d'Italie : poste de bersagliers italiens gardant la frontière pontificale, à Maremma. — Échecs. — Rébus.

fer; elles défilèrent en bon ordre, au son des tambours et des clairons, avec cette allure martiale et sans raideur, en même temps, qui leur est particulière, puis, descendant vers la place Colonna entre deux haies de curieux, se rendirent dans les quartiers qui leur avaient été préparés : à Saint-Augustin, à l'Université et dans d'autres lieux.

A ce moment, on affiche sur les murs de Rome le manifeste suivant :

Proclamation au peuple romain.

« Romains,

» L'Empereur Napoléon envoie de nouveau un corps expéditionnaire à Rome pour protéger le Saint-Père et le trône pontifical contre les attaques armées des bandes révolutionnaires.

» Vous nous connaissez depuis longtemps ; comme toujours nous venons accomplir une mission toute morale et désintéressée. Nous vous aiderons à établir la confiance et la sécurité. Nos soldats continueront à respecter vos personnes, vos mœurs et vos lois, le passé vous en est garant.

» Civita-Vecchia, 29 novembre.

» Le général en chef du corps expéditionnaire français, DE FAILLY. »

Vous dire que la vue de nos soldats et la lecture de cette proclamation combla de joie outre mesure le comité d'action et tous les libéraux romains qui, depuis un mois, désirent, attendent, le triomphe de l'insurrection importée ici pour avoir le courage de leurs opinions, serait mentir.

Non ; ces gens là ont accueilli nos troupes avec des regards pleins de haine ; mais en revanche, tous ceux qui s'intéressent vraiment à la souveraineté du pouvoir temporel n'ont pas eu assez d'expansion pour saluer le retour de notre drapeau sur le sol de l'Eglise dans ces douloureuses circonstances.

Au Vatican principalement, où l'on se croyait perdu et avec raison, si notre aide avait manqué au Saint-Siège, il semble qu'on ait retrouvé une vie nouvelle.

Le général Dumont était ce matin à Rome. Dans deux ou trois jours, et dès que toute la division du général de Failly sera en mesure d'entrer en campagne, la poursuite des bandes garibaldiennes commencera. Ces bandes ne comptent pas moins à présent de vingt mille individus bien fournis, bien armés et plus décidés que les précédents : elles occupent tout l'Etat pontifical, à l'exception des faubourgs de Rome et de Civita-Vecchia. Ce matin, Garibaldi campait avec son état-major au pied du Monte-Sacro, à Casal dei Pozzi, c'est-à-dire à quatre milles de la porte del Popolo ; mais les chemises rouges ont affaire désormais à forte partie, et il est peu probable qu'ils aient l'intention arrêtée d'attendre l'attaque des nôtres, s'ils ne sont pas soutenus par les révolutionnaires de la Péninsule, ce que nous ignorons absolument, toutes nos communications avec l'extérieur étant interrompues, sauf celle très irrégulière par mer, voie de Civita.

Au moment où le 29^e de ligne, c'est le régiment arrivé ce soir, sortait de la gare du chemin de fer, le bruit se répandait que les garibaldiens, sans doute pour se garder contre les surprises qu'ils doivent redouter désormais, avaient fait sauter le pont Salario et le pont Lamentano sur le Teverone, à droite et à gauche de Casal dei Pozzi, la position la plus proche de Rome qu'ils occupent actuellement.

Les avant-postes pontificaux sont à l'extrémité de l'ancien camp prétorien, à un mille de ceux des chemises rouges ; ce sont les soldats de la légion d'Antibes qui les gardent ; les papalins et les garibaldiens peuvent suivre mutuellement tous leurs mouvements à l'aide de la lorgnette.

J'ai profité ce matin d'une excellente occasion pour aller examiner, à cheval, les positions des chemises rouges ; ils étaient un millier à peu près à Casal dei Pozzi, tous vêtus, avec une certaine recherche, de leur uniforme traditionnel, et parmi eux, beaucoup d'officiers et de chevaux attachés à des arbres, ou mangeant de l'herbe sur la rive du Teverone ; on supposait que Garibaldi était là, mais on n'en était pas persuadé. (Etendard).

Nous empruntons sous toutes réserves, aux journaux et correspondances de Florence, Turin, etc., les nouvelles suivantes :

Le comité garibaldien publie l'ordre du jour suivant :

Non-seulement à Velletri, mais dans les villes de la province, a été proclamé le gouvernement provisoire, et aujourd'hui même on vote le plébiscite. Grand enthousiasme. Le quartier-général de Garibaldi était hier à Marcigliana. L'esprit des corps est excellent. Les papalins se sont repliés sur Rome et ils ont coupés les ponts de la ville.

31 octobre, 11 heures du matin. — Le Comité.

Le bruit court à Rome que le prince héritier d'Italie n'est pas d'accord avec le roi Victor-Emmanuel sur la question romaine. Le prince recommande l'entente avec la France.

Florence, 3 novembre.

D'après le *Diritto*, la France, dans une nouvelle note, aurait déclaré que l'acceptation des plébiscites romains serait considérée comme un *casus belli*.

L'Opinion croit dénué de fondement le bruit d'une note française au gouvernement italien, dans laquelle la France demanderait que les troupes italiennes évacuassent l'état pontifical. La France aurait seulement déclaré que l'intervention italienne a produit une situation pouvant amener de grandes difficultés, sans cependant déclarer qu'elle serait son attitude ultérieure.

Aussitôt après l'entrée des Français à Rome, la plupart des troupes pontificales sont sorties pour opérer contre Garibaldi qui, dit-on, est encore à Monte-Rotondo.

La *Riforma* et le *Diritto* croient que les Français ont occupé Viterbe. Une colonne française marcherait sur Velletri.

Nous apprenons que les troupes françaises et pontificales viennent de faire un mouvement en avant et qu'aujourd'hui même elles attaquent Garibaldi, retranché à Monte-Rotonde.

Cet acte de vigueur répond aux sentiments de l'immense majorité du pays. Le droit et la justice sont avec nos soldats ; la victoire leur sera fidèle.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

On a répandu dans la journée le bruit que M. Nigra avait selon les uns, demandé ses passeports, et qu'il les avait reçus, d'après autres. Nous ne croyons pas que la nouvelle soit vraie ; mais elle peut très-bien être que prématurée.

— Les embarquements de troupes continuent à Toulon. Il part pour Civita-Vecchia non-seulement de la cavalerie et de l'artillerie de place, mais des escadrons du train et des pièces de campagne. Ces envois montrent que l'on se met en mesure pour toutes les éventualités.

— Le général La Marmora est reparti dans la soirée pour Florence, ayant échoué, assure-t-on, dans sa démarche auprès du gouvernement de l'Empereur. M. le comte Arèse, est attendu à Paris.

— La Cour est partie aujourd'hui pour Compiègne.

— Les avis télégraphiques des marchés tenus samedi signalent de la hausse sur la majorité des places, mais de la baisse dans un certain nombre de localités. Les apports sont modérés. D'après les dépêches de l'extérieur, les cours sont fermés en Allemagne et un peu détendus en Angleterre. A Odessa, le blé vaut de 24,25 à 24,75 l'hect.

— La Reine Victoria s'est enfin décidée à sortir de l'isolement dans lequel elle s'était confinée depuis le commencement de son veuvage. Elle donnera, cet hiver, des fêtes brillantes dans les salons de Buckingham-Palace. Il paraît que « des raisons de famille » ne sont pas étrangères à cette décision.

— Le conseil d'Etat, qui était en vacances de Toussaint a repris mercredi ses séances. L'élaboration du code rural est très-avancée.

— M. le duc de Persigny est de retour à Paris.

— Le *Moniteur* annonce que la commission impériale de l'Exposition considérant que le Jardin d'horticulture, séparé du Palais et du Parc, peut recevoir le public sans entraver la réexpédition des produits, a décidé qu'après le 3 novembre ce jardin resterait ouvert jusqu'à nouvel ordre. Le prix d'entrée sera de 60 centimes par personne.

— M. le docteur Tardieu est nommé président du comité consultatif d'hygiène publique, en remplacement de M. Rayer.

— Le traitement de l'ambassadeur d'Angleterre en France et de 9,703 livres de sterling (près de 250,000 fr.)

— On a fait le calcul approximatif de l'ensemble des recettes de l'Exposition universelle. Elles s'élèvent à un total qui dépasse dix millions, pour les entrées perçues aux guichets. Les recettes d'abonnement atteignent huit cent mille francs. Ce résultat, des plus satisfaisants couvre au-delà tous les frais de l'entreprise, dont le fonds de garantie ne représentait que six millions.

Bourse. — Les favorables impressions résultant de la note du journal officiel de Florence n'ont pu tenir contre le bruit d'une collision entre les troupes françaises et les bandes de Garibaldi. La spéculation s'attend à la guerre, ce qui prouve qu'on peut croire, non-seulement ce qu'on espère, mais que l'on craint.

La rente perd 32 %, l'emprunt italien 65, le Crédit foncier 10 fr., le Crédit mobilier 15 fr. Rien sur le Comptoir d'escompte ni sur la banque de France.

La plupart des chemins de fer sont fortement éprouvés. L'écart de 6.25 sur l'Orléans, de 3.75 sur le Nord, de 7.50 sur l'Est, de 2.50 sur le Midi. Les autres lignes sont sans variation.

La fin de la Bourse est mauvaise. On parle d'un ultimatum de la France à l'Italie.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

L'été de la saint Martin, qui est précoce cette année, tient les fermiers et les métayers aux couvraillies, d'autant plus qu'on sème largement la céréale, espérant avec raison en tirer parti. De là une certaine réduction dans les apports sur place. Les mercuriales en éprouvent de la fermeté, sans hausse marquée. On n'achète que pour le besoin actuel. Preuve qu'on est assuré qu'il y a et qu'il y aura suffisamment de denrée. Un signe positif en faveur de cette prévision, c'est qu'à Paris la farine cédée tout de suite vaut de 88 à 89 fr. (les 157 kil.) tandis que lorsqu'il s'agit de livraisons en décembre ou janvier, on n'obtient que 86 et même 85 fr. C'est donc qu'acheteurs et vendeurs comptent : d'abord sur la réserve engrangée, battue ou non ; puis sur les arrivages de l'extérieur.

Depuis huit jours, peu de changement, tant au carreau de la halle centrale que dans les pays de grande production et dans les ports d'approvisionnement. Il n'en est pas moins vrai que les cours ont regagné le terrain perdu durant la première quinzaine d'octobre. Le commerce des subsistances est ce qu'il y a au monde de plus possible, lorsque comme dans la situation présente, il n'est gêné par aucune entrave. Le blé vient de partout et se vend le prix qu'il vaut. La petite bourse n'en manquera point, à plus forte raison la grosse. On le sait, et cette confiance maintient la modération des mercuriales. Les beaux messieurs du journalisme soi-disant démocratique qui conseillent au travailleur de « rester sur sa faim » et de se priver de café ou d'eau-de-vie sont, politesse à part, des imbéciles. La question du pain, chez l'ouvrier n'en est une que lorsqu'il y a défaut de labeur assidu, de salaire suffisant. Donc, occupons-nous, municipalités, associations, particuliers, de procurer de l'ouvrage à l'artisan, au manoeuvrier, à l'homme d'atelier ou d'usine : alors, il ne s'apercevra pas, lui et les siens, de la cherté accidentelle du pain. Est-ce là, nous le demandons, ce que font les écrivains qui poussent aujourd'hui à la guerre extérieure, demain à l'irritation intérieure, toujours à la défiance et par conséquent à la rareté du travail manufacturier ou agricole ?

Assez de précherie. Revenons à nos moutons. La transition est toute trouvée pour parler du marché au bétail de la Vilette qui ne contente personne jusqu'à présent. L'espace, quelque grand qu'il soit, ne suffira point. Les étables, les bergeries laissent à désirer, surtout au prix où l'hospitalité y est tarifiée. Quant au tribut péager qui se répète jour par jour, on fera bien de le modifier, si l'on ne veut que les éleveurs et les acheteurs reprennent le chemin de Sceaux et de Poissy, de Saint-Germain et de La Chapelle. Qui les en empêcherait ?

Rien à signaler d'important sur le commerce des alcools, des sucres, des huiles. Le manque d'essor se fait sentir à cet égard comme sur les transactions manufacturières ou industrielles. Espérons qu'une reprise va avoir lieu. Il est impossible qu'elle ne succède pas à une stagnation aussi prolongée.

Pour extrait A. Layton.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	PÈTRE	FOIRES
10	Diman.	s. André Avel	Pern, Cajarc, Albas, Sonac, Labastide-Murat.
11	Lundi.	s. Martin év.	Casteinau, Pomarède, St-M.-Labouval, Souseyrac, Gignac, Miers.
12	Mard.	s. Martin pape.	Floressac.
13	Mercur.	s. Stanislas K.	

P. Q. le 4, à 2 h. 37 m. du soir.
 P. L. le 12, à 1 h. 49 m. du matin.
 D. Q. le 18, à 5 h. 45 m. du soir.
 N. L. le 26, à 5 h. 20 m. du soir.

A NOS ABONNÉS

Nous offrons à nos abonnés, à prix réduit, une prime splendide :

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS

dite du Luxembourg, composé de vingt-cinq Tableaux avec un BEAU PORTRAIT DE RUBENS.

L'ALBUM pris dans nos bureaux :

22 fr. au lieu de 125 fr.

Par décret daté de Saint-Cloud 30 octobre, M. Agar a été nommé juge suppléant au tribunal de commerce de Cahors (Lot), en remplacement de M. Cangardel, nommé juge, mais seulement pour le temps pendant lequel celui-ci devait encore exercer les fonctions de suppléant.

CHEMIN DE FER

D'AURILLAC A BERGERAC

SECTION DAURILLAC A S'-DENIS

ENQUÊTE

Nous, préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'avant-projet dressé par MM. les Ingénieurs de l'Etat pour la construction de la section de la ligne ferrée d'Aurillac à Bergerac, comprise entre Aurillac et St-Denis;

Vu les dépêches de son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, en date des 24 août et 6 septembre 1867;

Vu la loi du 3 mai 1841 et les ordonnances des 18 février 1834 et 15 février 1835.

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Pendant un mois, du 20 octobre au 20 novembre inclusivement, il sera déposé, au Secrétariat général de la Préfecture, l'avant-projet ci-dessus visé. Le public pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Un registre destiné à recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu l'entreprise projetée sera ouvert, pendant le même délai, à la Préfecture et aux Sous-Préfectures de Figeac et de Gourdon.

Art. 2. — Le jeudi, 28 novembre 1867, une commission composée de treize membres se réunira à l'hôtel de la Préfecture, à deux heures du soir : elle examinera les déclarations consignées aux registres de l'enquête; elle entendra MM. les Ingénieurs qui ont préparé le projet, et, après avoir recueilli auprès de toutes les personnes qu'elle aura jugé utile de consulter les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis sur l'utilité et la convenance des tracés proposés, avec l'indication de celui qui, dans son opinion, devrait obtenir la préférence.

Ces diverses opérations devront être terminées dans un nouveau délai d'un mois, et la Commission en dressera procès-verbal.

Ce procès-verbal, accompagné de toutes les autres pièces, nous sera aussitôt remis par le Président de la Commission pour y être donné la suite convenable.

Art. 3. — Sont nommés membres de la Commission d'enquête :

- MM. Le comte J. Murat, député.
- de Lagardelle, conseiller général, à Bretenoux.
- de Lavaur-Laboisse, id. à St-Céré.
- Materre, id. à Vayrac.
- de Laroussilhe, conseiller d'arrondissement, à Latronquière.
- Murat, banquier, maire de St-Céré.
- Bouscarrel, maire de Latronquière.
- Espalieu, maire de Lamativie.
- Prat, notaire, maire de Cahus.
- de Boutières, maire de Martel.
- Favas, propriétaire, agent-voyer en chef.
- Gardarein, présid. du Trib. de Comm. de Souillac.
- Lievin, banquier, à Figeac.

Art. 4. — M. le comte J. Murat est nommé Président de la Commission ;

M. de Lagardelle est nommé Vice-Président.

Art. 5. — Le présent arrêté sera imprimé en placard et affiché dans les communes du département.

Il en sera adressé un exemplaire à chacun des membres de la Commission.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, le 12 octobre 1867.

Le Préfet,
CH. DE PEBEYRE.

La direction générale des Manufactures des Tabacs, ayant été consultée sur la question de savoir si le certificat de capacité, institué par la loi du 21 juin 1866, pour l'enseignement secondaire spécial, serait admis au même titre que les diplômes, brevets et certificats mentionnés au programme, n° 2, de l'examen pour le surnumérariat des manufactures de l'Etat, et qui sont comptés aux candidats pour un certain nombre de points, a fait savoir à M. le Directeur de la culture et des magasins des tabacs du Lot et de la Dordogne, qu'elle était disposée à étendre à ce certificat le bénéfice des conditions dont il s'agit.

ORPHEON DE CAHORS.

Les exercices particuliers de l'Orphéon interrompus depuis le concours de Paris, viennent d'être repris : ils ont lieu, comme par le passé, tous les soirs à huit heures, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Les registres d'inscriptions sont ouverts, chaque jour, à toutes les personnes désireuses de faire parti de la société chorale. S'adresser à M. E. Delsaud, employé à la mairie, qui dira les conditions imposées par les statuts et les formalités à remplir pour l'inscription.

Nous lisons dans le *Journal l'Orphéon* du 25 octobre :

FESTIVAL-CONCOURS-UNIVERSEL DE PARIS.

Appréciations du Jury.

L'Orphéon de Cahors, directeur M. Fenouillet. Il y a d'excellents éléments, dans l'orphéon de Cahors. Les voix sont sonores et bien timbrées. Il y a dans ces braves enfants du midi comme un reflet de leur brillant soleil. Ils s'émeuvent à leur propre chants, et leur émotion, parce qu'elle est sincère, est sympathique et communicative, sur leurs faces franches et ouvertes rayonne un grand amour du beau. On sent qu'ils ont foi dans les destinées de l'art, et qu'ils se livrent à l'étude du chant choral avec une profonde et ardente conviction. L'Orphéon de Cahors a fort bien lu le solfège imposé, mais il s'est laissé un peu emporter et parfois la justesse a eu à en souffrir. Le 3^e prix a été décerné à l'unanimité à l'Orphéon de Cahors.

Concours national.

L'Orphéon de Cahors, directeur monsieur Fenouillet. — Comme au concours de lecture à vue, l'orphéon de Cahors a fait preuve ici des plus solides et des plus hautes qualités. Il a chanté *la Lyre* avec une grande énergie et avec une parfaite intelligence du sens musical et poétique de l'œuvre. Cependant M. Fenouillet n'avait, par suite d'erreur, reçu ce

chœur imposé que neuf jours après la date fixée par le règlement. L'exécution du chœur *L'Enclume* d'AD. ADAM, quoique peut-être un peu brusque et heurtée, a été des plus brillantes et des plus chaleureuses. Le deuxième premier prix a été décerné à l'unanimité à l'Orphéon de Cahors.

La Sainte-Cécile de Nancy et l'Orphéon de Cahors ont en outre mérité les félicitations de leurs juges.

Le Secrétaire du Jury,
F. JULES SIMON.

Nous lisons dans le journal *L'Orphéon* : « L'Orphéon de Cahors qui a remporté de si honorables succès au Festival-Concours-Universel a été reçu dans sa ville avec les plus sympathiques et les plus chaleureuses démonstrations. Nous ne pouvons à ce propos résister au désir de reproduire ici les lignes suivantes que nous extrayons d'un excellent article sur le Festival-Concours-Universel publié dans le *Journal du Lot* du 28 septembre dernier ; elles feront voir clairement ce que certaines critiques et certaines appréciations passionnées peuvent avoir de sincère et d'impartial. »

Le prix moyen du blé à la foire de Cahors. du 4 novembre, a été de 26 fr. 97 l'hectolit. Le maïs valait 12 fr. 27 l'hect. Les bœufs-gras se sont vendus 35 fr. les 50 k. Les porcs gras 50 fr. les 50 kil. Les moutons 1 fr. 70 le kil. poids vif.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

SUBSTANCES MILITAIRES.

Service des Vivres.

Le public est prévenu que le jeudi 5 décembre 1867, à une heure de relevée, il sera procédé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, sur soumissions cachetées, à l'adjudication publique du service des fournitures de pain à faire à prix-ferme pendant l'année 1868, aux troupes de toutes armes stationnées, cantonnées, campées, Laraqées, bivouaquées et de passage dans la circonscription politique formée par le Département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission que présidera le sous-intendant militaire.

Les personnes qui voudront prendre part aux dites opérations, devront déposer avant le vingt et un novembre courant au soir, terme de rigueur, dans les bureaux du sous-Intendant de la place de Cahors, une déclaration faisant connaître leur intention et indiquant leur nom, prénoms, domicile et qualité.

Le Sous-Intendant donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du vingt deux novembre courant,

aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le sous-intendant militaire de Cahors, pour constater la remise des déclarations, sera close irrévocablement.

La commission délibérera le vingt sept novembre sur l'admission ou le rejet des signataires des déclarations provisoires. Les décisions seront notifiées immédiatement aux parties intéressées.

Le public pourra prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'Intendance, présidents des commissions et spécialement, dans les bureaux de la sous-intendance militaire à Cahors.

Cahors, le 3 novembre 1867.

Le Sous-Intendant militaire,
HUMANN.

On annonce, comme décidée, la réduction des tarifs télégraphiques. Le prix d'une dépêche de 20 mots serait, à partir du 1^{er} janvier prochain, de 1 fr. 50 c. pour toute la France, et 75 centimes dans les limites d'un même département.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

6 novemb. Barthes (Anna), rue St-Etienne.

Décès.

- 3 — Bastide (Antoine), cultivateur, 80 ans, à Bouydon.
- 3 — Paul (Anne-Thérèse-Philomène), épouse Crayssac, 22 ans rue de la Maire.
- 4 — Delpech (Guillaume), peintre en bâtiments, 68 ans, rue Donzelle.
- 4 — Belvéze (Catherine-Antoinette), 84 ans au magasin des Tabacs.
- 6 — Dajean (Antoine), maréchal-ferrant, 62 ans, rue Fénelon.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier émet :

Des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 remboursables par voie de tirage au sort ; Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

La Chasse illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que *l'Illustration* ou *la Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros,

ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

Faits Divers.

UNE DOUBLE ÉVASION. — Dimanche dernier, une double évasion, accomplie avec une rare audace, a eu lieu à la prison cellulaire de Lyon. Les nommés Bourg et Percevaux, inculpés de vol avec escalade et effraction, et qui devaient passer devant les prochaines assises, étant parvenus à communiquer ensemble pendant la messe, grâce à l'adresse de Bourg, qui avait réussi à se rendre maître de la serrure de sa cellule, ont arrêté ensemble un plan d'évasion qu'ils ont mis à exécution le même jour, pendant que le personnel de la prison, gardiens et détenus, assistait aux vêpres.

Le procédé qu'ils ont employé, mais dont ils ne sont pas toutefois les inventeurs ; car il a déjà été mis en usage dans une prison de Paris, a consisté à frabiquer une passerelle joignant une fenêtre de la prison à la crête du mur d'enceinte. Deux des barreaux de la fenêtre ayant préalablement été sciés, ils ont lancé leur passerelle, construite avec des planches de lit solidement jointes bout à bout au moyen de draps de lit divisés en bandes et mouillés, pour que la constriction fût plus forte.

Ce pont étroit et vacillant a parfaitement rempli leur but et supporté le passage de nos deux Latudes. Mais, arrivés sur la cime du mur il se sont aperçus que la distance qui la séparait du sol était bien plus considérable à l'extérieur que du côté des bâtiments. Ils ont fait néanmoins le saut périlleux : trente pieds de hauteur et en bas le pavé passablement rustique de la rue Delandine !

L'un des deux évadés, Bourg s'est fracturé une jambe et foulé l'autre. Il n'a pu faire un seul pas et on l'a repris au bout de peu d'instants gisant au pieds de la muraille.

Percevaux a subi dans sa chute une commotion interne, qui, peut-être, aura des conséquences plus graves que les blessures de son compagnon, mais qui lui ont cependant permis de se traîner jusqu'à une certaine distance de la prison. Il s'est caché dans une allée de maison où la police, mise aussitôt sur pied, l'a retrouvé vers les dix heures du soir. Sa situation était telle qu'il n'avait pu aller plus loin. Tous deux ont été transportés à l'infirmerie de la prison.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet

ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'École de Médecine, à A. Paris.

MONOGRAPHIE DES HÉMORRHOÏDES

du docteur Le bel André, 14, rue de l'Echiquier, Paris ; in-12, prix, 4 fr. Cette méthode, d'une efficacité remarquable, calme en 24 heures. Guérison rapide sans danger de répercution ; le traitement, après expériences publiques dans les hôpitaux, a été autorisé par décision du conseil médical de l'Empire de toutes les Russies. — Consultations, affranchir.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le 15 novembre prochain, au tribunal de Figeac, il sera procédé à la vente des immeubles de la dame Marie Delbos, demeurant au Clayroux. Mise à prix : 5,225 fr. (Extrait de *l'Echo du Quercy*, 26 oct.)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Dambert, avoué à Gourdon. Le 26 novembre prochain, il sera procédé, à 4 heures du matin, au tribunal de Gourdon, à la vente des biens du sieur Jacques Guitard, domicilié à Labastide-Murat. Mise à prix : 500 fr. (Extrait du *Gourdonnais*, 24 octobre)

Dernières Nouvelles.

Florence, 4 novembre (soir).

Hier, les pontificaux attaquèrent les garibaldiens entre Monte Rotondo et Tivoli. Après un combat acharné, les garibaldiens ont été battus avec des pertes graves des deux côtés.

Garibaldi est rentré sur le territoire italien. Le *Corriere italiano* dit que Garibaldi avait consenti à se retirer en deca de la frontière ; il marchait vers les Abruzzes avec 3,000 hommes, quand 12,000 pontificaux l'attaquèrent.

Le bruit court que 500 garibaldiens ont été mis hors de combat ; les blessés ont été aussitôt recueillis. Nicotera avec son état-major est déjà rentré à Naples.

Les volontaires retournent dans leurs foyers. L'*Opinion* annonce que Garibaldi est passé à Florence, et s'est dirigé sur Caprera.

Paris, 4 novembre 5 h. 53 m. (soir).

Les renseignements divers permettent d'affirmer que les troupes françaises et pontificales ont quitté Rome dans la matinée et devaient attaquer Monte-Rotondo à midi.

Plusieurs dépêches privées annoncent que Garibaldi est battu.

Le *Temps* annonce, selon des informations qu'il croit exactes, que Garibaldi, battu hier par les pontificaux, s'est replié sur Corréze, où il a été désarmé par les Italiens.

Le gouvernement projeterait d'interner Garibaldi au fort Palmaria.

La *Presse* prétend que M. Villestreux a dû remettre hier un ultimatum exigeant que les troupes italiennes évacuent le territoire romain avant jeudi soir.

La *France* signale que quelques ouvriers des mines de la banlieue ont formé des rassemblements dans le quartier Saint-Martin, à cause de la fermeture des ateliers.

Cette manifestation a été dispersée à la première sommation. Cependant il y a eu plusieurs arrestations.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

LUBIN
COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,
MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :
Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,
Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Ne s'oubliez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :
Voulez-vous être bien coiffés ? suavement parfumés ? gracieusement cravatés ?
poussez une pointe chez moi !...

A VENDRE OCCASION DEUX PETITES VOITURES A QUATRE ROUES

dont une essieux à patante, et son harnais, une paire harnais de timons, garniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois ; un Bréack neuf, harnais fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

A LOUER
1^o UN APPARTEMENT
AU 2^o ETAGE
2^o UN MAGASIN
rue Fénelon, à Cahors.
MAISON DU DOCTEUR GUILHOU
Le propriétaire-gérant A. LAYTON.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
A Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO
ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

AVIS

Le Sieur AUDOURY, propriétaire du Moulin de la Fontaine des Chartreux, à Cahors, a l'honneur d'annoncer, qu'ayant établi à son Usine un Pressoir hydraulique d'une grande puissance, il peut, à partir de lundi 4 novembre prochain, fabriquer l'huile de noix avec une rapidité inconnue jusqu'à ce jour et produire un rendement plus considérable que par l'emploi de l'ancien système. Il rappelle à sa nombreuse clientèle que, comme par le passé, on trouvera chez lui des sons et des farines de première qualité et en telle quantité que l'on désirera.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

QUESTION DU POT-AU-FEU

Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.

LES PASTILLES-ROZIÈRE pour le pot-au-feu
sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature Rozière et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ÉCONOMES
La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.
Ne pas confondre la PANAMINE ROZIÈRE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIÈRE.

Guérison RADICALE HERNIES DES

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

NÉURALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D^r CRONIER
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS